

Service civil de l'UNIL: Troquer le képi contre la blouse blanche du chercheur

Communiqué de presse – 1999

Remplacer le service militaire par un engagement en milieu académique, pourquoi pas? Depuis 1997, des jeunes effectuent leur service civil à l'Université de Lausanne.

L'UNIL a été la première haute école suisse à demander d'être agréée par la Confédération à recevoir des civilistes. «Nous avons déjà employé des objecteurs de conscience avant l'instauration du service civil (loi du 6 octobre 1995)», se souvient Christian de Trey, chef du personnel. En tant qu'institution de recherche, l'UNIL peut en accueillir mais attention! l'OFIAMT qui gère le service pose un certain nombre de conditions.

Tout d'abord, le civiliste doit se consacrer à une activité de recherche autre que sa thèse ou son diplôme... En outre, il est exclu qu'il enseigne ou accomplisse des tâches administratives. De fait, ne peuvent venir à l'université que les étudiants diplômés ou avancés, les titulaires de CFC techniques et les laborantins. Contrairement à l'ISREC qui ne fait pas d'enseignement, l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer, l'Alma mater ne peut pas leur confier des tâches d'entretien et d'aménagement extérieur.

Pas de bataillon à l'horizon...

Le civiliste ne doit pas être déjà employé de l'UNIL. S'il veut accomplir son service civil en milieu académique, il lui faut trouver un autre université. Précisons encore que leur nombre ne doit pas excéder 13 personnes. Pourquoi cette limite? «Nous n'en savons rien, confie Christian de Trey, mais peut-être ce quota pourrait-il être négocié?» Actuellement, l'Université reçoit 5 civilistes et 3 dossiers sont en attente.

Plus long qu'un service militaire, le service civil dure 450 jours.. Mais les civilistes ont une certaine liberté. L'Institut de géographie emploie un pilote de Crossair au civil, qui vient un mois chaque année. Effectuer son devoir au sein de l'université peut être une expérience gratifiante, pour peu qu'il fasse preuve d'initiative et puisse se prévaloir de certaines compétences. Avec le soutien de l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne, un jeune civiliste devrait participer cet été à des fouilles de l'Ecole suisse d'archéologie en Grèce.

Aux jeunes de prendre l'initiative

Le service civil n'est pas encore rentré dans les mœurs et, jusqu'à présent, Christian de Trey n'a reçu aucune demande d'un professeur qui souhaiterait occuper un civiliste. Au contraire, ce sont les étudiants qui cherchent une affectation et prennent les contacts. Car il faut convaincre l'institut de passer à la caisse... En effet, le service civil n'est pas gratuit et l'UNIL prend en charge la solde et les indemnités que payerait l'armée. Le professeur qui engage un civiliste doit trouver des fonds en dehors du budget assistant-personnel. Il s'agit d'éviter que le civiliste prenne la place d'un assistant ou occupe un poste de travail. Pourtant, «avec 1200 francs par mois, un civiliste reste plus avantageux qu'un membre du corps intermédiaire.»

Persones de contact

Christian de Trey, Service du personnel 021/692 23 11
Pierre Ducrey, IAHA, archéologie 021/ 692 30 41
Laurent Bridel, IGUL, géographie 021/692 30 73